

## Recherches sociographiques



### À propos de la *Bibliographie des bibliographies canadiennes* (Lettre de Raymond TANGUE et réponse de Jean-C. FALARDEAU)

Raymond Tangué et Jean-C. Falardeau

Volume 1, numéro 3, 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055045ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055045ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Tangué, R. & Falardeau, J.-C. (1960). Compte rendu de [*À propos de la Bibliographie des bibliographies canadiennes* (Lettre de Raymond TANGUE et réponse de Jean-C. FALARDEAU)]. *Recherches sociographiques*, 1 (3), 378–380. <https://doi.org/10.7202/055045ar>

pouvons interroger ces individus à notre guise et que les documents ne nous permettent pas, le plus souvent, des vérifications un peu directes.

Nous ne voudrions pas, par ces quelques réflexions, engendrer une mauvaise chicane. Encore une fois cet ouvrage constitue une sérieuse contribution à des recherches à peine engagées. Nous avons seulement pensé que, dans cet état embryonnaire des travaux, les discussions de méthodes sont importantes; nous y reviendrons dans un prochain numéro spécial de cette revue qui sera consacré à la sociologie politique du Québec.

Fernand DUMONT

Département de Sociologie,  
Université Laval.

Robert RUMILLY, Histoire de la Province de Québec, tome XXXII, La dépression, Montréal, Fides, 1959, 262 p.

R. Rumilly continue, avec une constance qui force l'admiration, son immense chronique historique. Il faut redire la grande utilité de ce travail : il délimite, pour la première fois, un vaste champ de travail dans lequel les sociologues ont peu oeuvré. Rien n'est encore précisé, comme "cadre de référence", pour une investigation sociologique de cette période; R. Rumilly nous rend le service de nous fournir quelques points de repère.

L'auteur perçoit les événements, avant tout, dans la perspective de la conjoncture politique : c'est le point de vue le plus facile à épouser et, après tout, dans une société comme la nôtre, c'est peut-être une des premières façons d'appréhender la réalité sociale. D'ailleurs, R. Rumilly touche d'autres aspects de notre structure sociale récente : la vie intellectuelle (Marie-Victorin, progrès des écoles, etc.), des questions économiques (syndicats ouvriers, trusts, chômage, etc.) sont évoquées superficiellement. Il est évident que l'auteur résume, à grands traits, les manifestations de "l'opinion" de l'époque, telle qu'elle se reflète à une lecture rapide des journaux.

Encore une fois, le chercheur aurait tort de mépriser ce genre de travail. Celui-ci rappelle au moins les incuries effarantes de notre société dans le domaine de la connaissance de soi.

Fernand DUMONT

#### A propos de la Bibliographie des bibliographies canadiennes

Dans le précédent numéro de Recherches sociographiques (I, 2, avril-juin 1960, 234-236) a paru un compte rendu de la Bibliographie des bibliographies canadiennes, préparée sous la direction de Raymond Tanghe (publiée sous les auspices de la Société bibliographique du Canada par University of Toronto Press, Toronto, 1960, 206 p.). L'auteur de ce compte rendu, Jean-C. Falardeau, a reçu de M. Raymond Tanghe, une lettre datée d'Ottawa, le 19 septembre 1960. Nous reproduisons ci-après cette lettre de même que la réponse de M. Falardeau.

"Je viens de lire la note que vous avez publiée dans "Recherches sociographiques" sur la "Bibliographie des bibliographies canadiennes".

Votre critique porte principalement sur le "caractère arbitraire, injustifiable, illogique, du mode de classification selon lequel la Table des matières répartit les catégories de bibliographies". Contrairement à ce que vous dites, cette classification s'est "inspirée des modes internationalement reconnus de classification des disciplines scientifiques et littéraires". Pour votre information, il s'agit de la Classification décimale adoptée par des milliers de bibliothèques en Amérique et en Europe et suivie par "Canadiana", la bibliographie nationale du Canada. Si vous vouliez vous en donner la peine, vous pourriez mettre le numéro de la classification universelle après chaque titre des sections.

Chacun regrettera que vous soyez chagrin de ce qu'il y ait un chapitre consacré à la Tempérance (178) ou à la seule bibliographie de la "Numismatique canadienne". Quant à "l'impertinence" de la section intitulée Sociologie, le plus élémentaire souci de méthodologie consiste à ne pas déroger du système de classification adopté et il faut vous en prendre aux experts qui ont codifié le système Dewey et la Classification décimale universelle, si la classe 300 contient des choses aussi disparates que le folklore, le scoutisme et les institutions de bienfaisance. N'ayez crainte pour la "réputation de la sociologie canadienne"; ceux qui trouveront dans cette section des bibliographies sur un asile d'aliénés ou sur le bien-être social savent que ces sujets appartiennent à la même grande classe.

Un répertoire de bibliographies n'est pas un guide de classification et vos remarques tombent à faux puisqu'il y a un index détaillé des sujets.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à relever dans votre article, mais il importe moins de vous convaincre que d'effacer la confusion que vos commentaires ont pu créer dans l'esprit de vos lecteurs.

Voulez-vous nous y aider en publiant cette mise au point ?

Bien à vous,

Raymond Tanghe"

#### Réponse de M. Falardeau

Plusieurs personnes, y compris des bibliothécaires de profession, ont fortement approuvé mon compte rendu de la Bibliographie des bibliographies canadiennes qui a paru dans la seconde livraison de notre revue et auquel fait allusion la lettre de M. Tanghe. On m'a seulement reproché d'avoir été trop retenu dans mes commentaires. Ce livre, m'a-t-on répété, est si mal conçu et si mal présenté qu'il en est inutilisable. C'était mon avis. Ce l'est encore bien davantage depuis la lettre de M. Tanghe. Celui-ci, pour infirmer mes commentaires, invoque un fait principal : la classification adoptée pour la Bibliographie s'est inspirée de "la classification décimale adoptée par des milliers de bibliothèques..." A ceci, je réponds brièvement deux choses.

La première est toute simple. Il y a telle chose qu'un système de classement de fiches dans un catalogue de bibliothèque, et telle chose qu'un système de classement des sujets dans une bibliographie.

Les deux ne sont pas interchangeables. Le système décimal est universellement adopté dans les bibliothèques, c'est reconnu. Mais il n'est pas pour autant le système idéal et absolu de classement dans une bibliographie, encore moins dans une "bibliographie de bibliographies". Loin de là. Que l'on relise ce que dit à ce sujet Louise-Noelle Malclès dans son ouvrage Les sources du travail bibliographique (Genève, Lille, 1950, tome I, Bibliographies générales), particulièrement aux chapitres I et II. Le mode de classement des sujets dans une bibliographie doit être raisonné. Il variera suivant la nature de la bibliographie, c'est-à-dire, en définitive, suivant les exigences professionnelles et techniques des usagers. Le mode de classement d'une bibliographie, surtout d'une bibliographie de bibliographies, doit avoir une cohérence interne et celle-ci sera d'autant plus assurée que le classement correspondra à l'agencement des catégories auxquelles sont habitués les professionnels dans l'exercice de leurs disciplines. Voir, à titre d'exemple, la dernière livraison de la Bibliographie annuelle de l'Histoire de France (Année 1958, Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1959).

La Bibliographie des bibliographies canadiennes ne répond nullement à ces conditions. Encore pis, même l'usage qu'elle fait du système décimal est erratique. Le système décimal groupe les sujets par grandes classes et par sous-classes de façon minutieusement explicite. Or, non seulement la "Table des matières" de la Bibliographie ne groupe pas les sujets particuliers par grandes classes et par sous-classes, mais ces sujets particuliers eux-mêmes sont télescopés les uns dans les autres d'une façon qui ne respecte pas les principes de classement du système décimal. Un seul exemple. Selon le système décimal, le sujet "sciences sociales" constitue la grande classe 300 (de 300 à 399) et c'est aussi le mot-vedette de la première sous-classe, de 300 à 309. Le premier sujet dans cette sous-classe est "sociologie" (301). Le sujet "bien-être social" est le mot-vedette d'une sous-classe entière (360), et c'est à l'intérieur de cette sous-classe que l'on trouve, sous le mot-vedette "établissements de bien-être" (362), le sujet particulier "asiles d'aliénés" (362.2). Le "folklore", pour sa part, apparaît comme sujet particulier (398) à l'intérieur de la sous-classe "coutumes et folklore" (390). Or, la Bibliographie de M. Tanghe présente une section sous la double rubrique "sociologie-folklore". Que deviennent les principes de classement décimal lorsque, pour créer l'illusion d'une sous-classe spécifique et homogène, on associe artificiellement de la sorte deux sujets appartenant à des sous-classes différentes (300, 390)? Et que, au surplus, on inclut dans cette sous-classe des sujets (bien-être, asiles, etc.) appartenant à d'autres sous-classes? Si l'on veut s'inspirer du système décimal, il faut y voir d'abord un modèle d'ordre à introduire dans un classement et non pas l'utiliser comme une façade camouflant le désordre.

Jean-C. FALARDEAU